Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20261118-098_2026D-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE DIX-HUIT NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 12 NOVEMBRE 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. CARNET Eric, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme BRETON Elodie, Mme PINOT Charline, Mme MARRE Claire, M. ROBERT Marcel, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie, M. HEUZE Jocelyn, Mme COLLIN-BUCHON Huguette.

ABSENTS :
M. BROCHARD Michel ayant donné procuration à M. CARNET Eric ;
Mme ALLOUARD Melinda ayant donné procuration à M. LEMARCHAND Franck ;
M. GITTA Valentin ayant donné procuration à M. ALLANO Gaëtan ;
Mme ROY Lauriane.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sophie FORTHOMME.

DELIBERATION N° 098-2026
1.7

TOURISME – AMENAGEMENT
SPL « DINAN – CAP FREHEL TOURISME »
IMPLANTATION D'UN MOBILIER « POLE DE RENVOI »

Rapporteur : Monsieur Franck LEMARCHAND

Le Conseil Municipal,

Vu le programme de mise en tourisme de la V 42 (véloroute-voie verte Saint-Malo/Arzal) conduit par la destination touristique régionale « Cap Fréhel - Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel » avec les 5 EPCI composant la destination (Saint-Malo Agglomération, Dinan Agglomération, Communauté de communes de la Côte d'Emeraude, Communauté de communes de la Bretagne Romantique, Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel), en lien avec la Région Bretagne (financements régionaux) ;

Vu les actions engagées afin d'améliorer l'accueil des cyclo-randonneurs et de favoriser les retombées économiques dans les territoires traversés et notamment l'implantation de « pôles de renvoi » (mobiliers destinés à améliorer les conditions d'accueil des cyclo-voyageurs, à favoriser leurs étapes et à les orienter vers les commerces, services, équipements et sites d'intérêt touristiques des communes situées à proximité de l'itinéraire) ;

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20261118-098_2026D-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'étude d'aménagement, réalisée par le cabinet Fezi de Rennes identifiant les sites d'implantation potentiels et les caractéristiques techniques des mobiliers proposés ;

Considérant que la Région Bretagne peut accompagner financièrement l'investissement à hauteur de 50%, (sous réserve de l'instruction du dossier et de la décision d'attribution de la subvention) ;

Considérant que Dinan Agglomération pourrait également contribuer financièrement à hauteur de 5 000 € HT ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

1. **DONNE un accord de principe pour l'implantation d'un « pôle de renvoi » dans la commune ;**
2. **INSCRIT au budget communal les sommes indiquées dans le plan de financement prévisionnel suivant :**

DEPENSES		RECETTES	
Investissement mobilier assise 23 500 € HT		. Aide Région (50 %)	11 750 € HT
		. Autofinancement commune (29 %)	6 750 € HT
		. Aide Dinan Agglomération * (21 %)	5 000 € HT
TOTAL	23 5000 € HT	TOTAL	23 500 € HT

* aide soumise à l'arbitrage budgétaire (20 000 € pour les 4 communes).

2

Certifié conforme au registre des délibérations,
A Taden, le 20 novembre 2026,

Le Maire,
Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'Armor)

6